



COVID-19, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ACCOMPAGNEMENT

Fonds Résilience Ile-de-France

Vous êtes une TPE une micro-entreprises ou une association...

Vous n'avez pas ou plus accès au financement bancaire ?

Pour vous aider à maintenir à flot votre trésorerie, mobilisez le fonds Résilience, une avance remboursable à taux zéro de 3 000 à 100 000 euros, sur une durée maximale de 6 ans, avec un différé de remboursement allant jusqu'à 2 ans.

Publié le 16 février 2021

En juin 2020, la Région Île-de-France, la Banque des Territoires en partenariat avec les collectivités locales franciliennes, dont le Grand-Orly Seine Bièvre ont créé le fonds Résilience Ile-de-France et collectivités, doté de 100 millions d'euros, mobilisables sous forme d'une avance remboursable à taux 0.

Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 euros à 100 000 euros à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Ce fonds, entièrement consommé et qui était clos depuis le 11 décembre 2020 a bénéficié à 5 000 entreprises franciliennes, dont 183 sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

Le Fonds Résilience version 2021

Début 2021, l'ensemble des partenaires se sont remobilisés pour rassembler près de 50 millions d'euros supplémentaires. Sur 2020 et 2021, le Grand-Orly Seine Bièvre aura ainsi contribué et abondé le fonds pour plus de 1,2 millions d'euros, afin de soutenir les entreprises et associations du territoire.

Grâce à cette enveloppe supplémentaire, le fonds a pu rouvrir le 11 février 2021. Il est mobilisable jusqu'au 17 mars 2021

Pour qui ?

Ce fonds s'adresse aux petites entreprises qui se sont vu refuser un Prêt garanti par l'État (PGE) et/ou un Prêt Rebond ou dont le montant obtenu ne suffit pas à couvrir les besoins de trésorerie :

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/lancement-du-fonds-resilience-ile-de-france-2179?>

- › Les entreprises et micro-entreprises de tous secteurs (quel que soit le statut : entreprise individuelle, indépendant, profession libérale), jusqu'à 20 équivalents temps plein (ETP),
- › Les entreprises de l'hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel, divertissement et bien-être, jusqu'à 50 ETP.
- › Les entreprises de l'ESS de tous secteurs, à partir de 1 salarié et sans maximum d'effectif,

A noter que la demande d'un prêt Rebond ou d'un prêt garanti par l'Etat n'est plus un préalable nécessaire au dépôt du dossier pour les avances de moins de 30 000 euros. Les entreprises ayant des fonds propres négatifs sont également éligibles.

Quel montant ?

Le fonds est mobilisable sous forme d'avance remboursable, de 3 000 € à 100 000 € :

- › à taux zéro, sans garantie,
- › sur une durée maximale de 6 ans,
- › avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

Les montants alloués et la durée du remboursement varient en fonction du nombre de salariés calculé en équivalent temps plein :

- › 0 salarié : plafond de 10 000 €, remboursable sur 4 ans maximum (dont 18 mois de différé maximum).
- › De 1 à 10 salariés : plafond de 50 000 €, remboursable sur 5 ans maximum (dont 24 mois de différé maximum),
- › Plus de 10 salariés, de manière dérogatoire, plafond jusqu'à 100 000 €, remboursable sur 6 ans maximum (dont 24 mois de différé maximum).

Comment en bénéficier ?

LES 5 ÉTAPES POUR DEMANDER UNE AVANCE REMBOURSABLE

1. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME



2. DÉPÔT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE



3. Étude de votre dossier

Instruction par un chargé d'affaire et avis par des experts locaux.

4. NOTIFICATION DE LA DÉCISION



5. DÉBLOCAGE DES FONDS APRÈS SIGNATURE DU CONTRAT D'AVANCE REMBOURSABLE



Faites votre demande en ligne via ce lien [🔗](#)

La session 2021 est ouverte jusqu'au **17 mars 2021**.

Sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, 5 opérateurs seront chargés de l'instruction : VMAPI, Initiative Essonne, France Active 77-91, Réseau Entreprendre 94, et l'Adie.

Pour connaître les aides mobilisables : le guide du Grand-Orly Seine Bièvre

Pour préserver et sécuriser les emplois et accompagner la reprise économique, de nombreuses mesures de soutien sont déployées. La crise actuelle peut être également une opportunité pour identifier de nouveaux axes de développement, réinterroger la stratégie et l'organisation... Le Grand-Orly Seine Bièvre recense l'offre d'accompagnement et de financement, les aides et mesures mobilisables et les interlocuteurs de proximité sur le territoire, sur un guide actualisé en ligne. Retrouvez les mesures mobilisables sur le [guide du Grand-Orly Seine Bièvre](#). [🔗](#)

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ LIÉE AU COVID-19

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/lancement-du-fonds-resilience-ile-de-france-2179?>

INFO
CORONAVIRUS



SPÉCIAL ENTREPRISES
ET ASSOCIATIONS



COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

[COVID-19] Guide des mesures et aides mobilisables



→S'ABONNER

→ TOUTES LES ACTUALITÉS

COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Face au COVID-19, des acteurs solidaires



COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, ACCOMPAGNEMENT

Fonds Résilience Ile-de- France



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

📞 01 78 18 22 22